

La décision de l'Orateur, mise aux voix, est maintenue.

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	MacLean (Queens)
Aitken (M ^{11e})	MacLellan
Allmark	Macquarrie
Anderson	MacRae
Balcer	McCleave
Baldwin	McFarlane
Barrington	McGee
Baskin	McGregor
Beech	McLennan
Bell (Carleton)	McPhillips
Bell (Saint-Jean-Albert)	McQuillan
Belzile	Maloney
Bissonnette	Mandziuk
Brooks	Martel
Broome	Martineau
Browne (Vancouver-Kingsway)	Martini
Bruchési	Matthews
Campbell	Milligan
(Lambton-Kent)	Monteith (Perth)
Campbell (Stormont)	Monteith (Verdun)
Cardiff	Montgomery
Cathers	More
Chambers	Morris
Charlton	Morton
Churchill	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria)
Clancy	Muir (Lisgar)
Coates	Nesbitt
Cooper	Nielsen
Courtemanche	Nowlan
Creaghan	Nugent
Crouse	O'Hurley
Diefenbaker	O'Leary
Dinsdale	Ormiston
Doucett	Pascoe
Drysdale	Paul
Dubois	Payne
Fairclough (M ^{me})	Pearkes
Fairfield	Phillips
Fane	Pigeon
Fleming (Eglinton)	Pugh
Fleming (Okanagan-Revelstoke)	Rapp
Forbes	Rea
Fréchette	Régnier
Fulton	Ricard
Grafftey	Richard (Kamouraska)
Green	Robinson
Grills	Rogers
Halpenny	Rompré
Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce)	Simpson
Hamilton (Qu'Appelle)	Smith (Calgary-Sud)
Hanbidge	Smith (Lincoln)
Harkness	Smith (Winnipeg-Nord)
Henderson	Southam
Hodgson	Spencer
Horner (Acadia)	Stanton
Horner (The Battlefords)	Starr
Howard	Stearns
Jones	Stefanson
Jung	Stewart
Kennedy	Thompson
Kindt	Villeneuve
Knowles	Vivian
Korchinski	Weichel
Létourneau	White
Macdonnell	Winch
	Winkler
	Wratten—131.

ONT VOTÉ CONTRE:

MM.	MM.
Badanai	Lessard
Batten	Loiselle
Benidickson	McIlraith
Boivin	McMillan
Bourque	McWilliam
Cardin	Martin (Essex-Est)
Caron	Michaud
Carter	Pearson
Crestohl	Pickersgill
Denis	Racine
Dumas	Richard (Ottawa-Est)
Dupuis	Richard (Saint-Maurice-Lafèche)
Eudes	Roberge
Hardie	Robichaud
Hellyer	Rouleau—32.
Herridge	
Leduc	

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au premier ministre s'il consentirait à prendre des dispositions spéciales afin que nous puissions discuter la motion qui figure à mon nom, aux termes de l'alinéa 4 de l'article 15 du Règlement, vu que normalement à cette étape-ci de la session nous ne pourrions procéder à une telle discussion.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député me demande, en fait, de passer outre à une décision de la Chambre.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, j'appelle votre attention sur le fait qu'il n'y a pas eu de décision de la Chambre sur cette affaire. La motion se rattache à un autre article du Règlement et ma question est parfaitement régulière.

Le très hon. M. Diefenbaker: Ma réponse est toujours la même.

L'hon. M. Pearson: Pas de discussion.

Le très hon. M. Diefenbaker: Des députés en ont appelé de la décision de l'Orateur, et la décision de la Chambre est que la motion viendra dans l'ordre des travaux de la Chambre déterminé par suite de cette décision.

(Plus tard)

Le très hon. M. Diefenbaker: Je voudrais revenir à la question posée par le chef de l'opposition. Je dois dire que je m'efforce toujours de me montrer serviable... (*Exclamations*)... et je vais maintenant lui donner l'occasion de discuter l'affaire s'il désire y donner suite.

Bien qu'il ait été décidé,—un changement est toujours possible cependant,—que la motion de subsides ne devrait pas être présentée lundi, vous avez signalé, monsieur l'Orateur, que cette question pourrait être